



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 101 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement a tenu ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions respectivement à New York, du 24 au 26 février 2010, et à Genève, du 7 au 9 juillet 2010. Le Conseil a axé les travaux de ces deux sessions sur deux sujets de fond : a) les questions techniques à étudier avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et b) la suite donnée à l'étude des Nations Unies de 2002 sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Le Conseil avait discuté du premier point de l'ordre du jour à sa cinquante-deuxième session, en juillet 2009, et adressé au Secrétaire général une série de recommandations. Il a toutefois estimé qu'il était important de lui présenter une nouvelle série de recommandations avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui devait se tenir en mai 2010.

De ce fait, le Conseil a poursuivi ses délibérations sur la question intitulée « Questions techniques à étudier avant la Conférence des Parties » au cours de sa cinquante-troisième session, tenue à New York. Il a recommandé que le Secrétaire général continue de soutenir sans réserve le dynamisme politique qui se manifestait dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération avant la

* A/65/150.



Conférence et encourage les États à prendre des engagements à un niveau politique élevé et à participer à la Conférence. Le Conseil a également engagé le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour envoyer des signaux positifs avant la Conférence et encourager les États à proposer des mesures concrètes pour le processus multilatéral touchant au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et pour la mise en œuvre des normes existantes. Le Conseil a également engagé le Secrétaire général à mettre l'accent, tant auprès des pays dotés d'armes nucléaires que de ceux qui ne le sont pas, sur leur responsabilité commune pour ce qui est de faire respecter le principe de tolérance zéro en matière de prolifération par des acteurs étatiques ou non étatiques et de promouvoir le désarmement nucléaire. Il a estimé aussi que le Secrétaire général devait donner acte des progrès déjà réalisés en particulier en ce qui concerne l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et l'abandon par des États de leur statut nucléaire. À sa cinquante-quatrième session, tenue à Genève, le Conseil a pris le temps de procéder à un échange de vues sur les résultats de la Conférence.

Concernant le deuxième point de l'ordre du jour, à savoir la suite donnée à l'étude des Nations Unies de 2002 sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le Conseil a eu un échange de vues approfondi au cours de ses deux sessions. Il a recommandé que le Secrétaire général rappelle aux États de mettre en œuvre intégralement les recommandations de l'étude de 2002 et appelle l'attention des organisations internationales et régionales concernées sur l'importance de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Il a encouragé le Secrétaire général à poursuivre en toutes occasions son action de sensibilisation à l'importance de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Il a estimé aussi que le Secrétaire général devait encourager les gouvernements à établir des infrastructures solides pour les études sur le désarmement et la non-prolifération et présenter régulièrement des rapports concernant l'éducation en matière de désarmement.

En tant que Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Conseil consultatif a adopté le programme de travail et le budget de l'Institut pour 2010 et approuvé, pour présentation à l'Assemblée générale, le rapport de la Directrice de l'Institut couvrant les activités de celui-ci d'août 2009 à juillet 2010, ainsi que son projet de programme de travail et de budget pour 2010 et 2011. Le Conseil a engagé le Secrétaire général à employer toute son influence pour obtenir une augmentation de la subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU au titre de l'Institut afin qu'elle couvre la totalité de ses dépenses de personnel.

I. Introduction

1. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions respectivement à New York, du 24 au 26 février 2010, et à Genève, du 7 au 9 juillet 2010. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 38/183 O de l'Assemblée générale. Le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), que le Conseil consultatif a approuvé en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut, a été présenté dans un document distinct (A/65/177).
2. Les deux sessions ont été présidées par Carlo Trezza (Italie).
3. On trouvera dans le présent rapport le résumé des débats que le Conseil a tenus au cours des deux sessions, ainsi que les recommandations qu'il a adressées au Secrétaire général.

II. Débats de fond et recommandations

A. Questions techniques à étudier avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

4. Le Conseil avait déjà débattu de ce point de l'ordre du jour à sa cinquante-deuxième session, en juillet 2009, et une série de recommandations avaient été présentées au Secrétaire général. Il avait néanmoins décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa session suivante en raison des faits nouveaux intervenant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En outre, il avait estimé qu'il était important de présenter au Secrétaire général une nouvelle série de recommandations avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui devait se tenir en mai 2010.
5. Trois membres du Conseil, Donald Mahley, H.M.G.S. Palihakkara et François Rivasseau, ont présenté des documents de réflexion sur la question à la cinquante-troisième session.
6. Le Conseil a salué et soutenu l'engagement actif et le rôle de premier plan du Secrétaire général dans le domaine du désarmement. Une fois de plus, ses membres se sont déclarés très favorables à son plan en cinq points d'octobre 2008 sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires et à ses propositions ultérieures et ont souligné la nécessité pour le Secrétaire général de maintenir la dynamique de son engagement.
7. Il a estimé qu'un message fort du Secrétaire général sur la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires revêtait une importance politique primordiale et aurait un effet positif sur les travaux relatifs à la non-prolifération et au désarmement. Il a également suggéré que le Secrétaire général fasse tout ce qui était en son pouvoir pour aider à entretenir la dynamique politique en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires pour un monde exempt d'armes nucléaires.
8. Bien que pour lui le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires relève des activités des États parties, le Conseil a estimé que l'ONU pouvait tirer parti de

la considération dont elle bénéficie en tant qu'institution pour ouvrir la voie sur certaines questions. Certains de ses membres ont estimé que le succès ou l'échec de la Conférence d'examen aurait sur le système international une incidence qui irait au-delà du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et affecterait l'idée même de gouvernance internationale et de multilatéralisme. Plusieurs membres ont également souligné qu'il fallait réaliser des progrès sur les trois piliers du Traité et qu'il était également essentiel de maintenir l'équilibre entre eux.

9. Certains membres se sont inquiétés de la prolifération nucléaire et de la réaffirmation, dans certaines parties du monde, de doctrines de dissuasion nucléaire et ont exprimé leur déception devant la lenteur du désarmement nucléaire. Si certains cas de prolifération peuvent susciter un sentiment d'urgence différent selon les parties, il a été souligné que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires repose sur le principe de la tolérance zéro en ce qui concerne la prolifération, que celle-ci soit le fait d'acteurs étatiques ou non étatiques. Il a été mentionné que des actions sélectives pouvaient mettre en question l'intérêt d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

10. Certains membres du Conseil ont dit aussi que, si le désarmement n'existait pas dans le vide et devait se faire dans un environnement sécuritaire où la stabilité pouvait être réalisée sans armements, les mesures de non-prolifération ne pouvaient pas non plus exister dans un vide de désarmement.

11. Certains membres du Conseil ont souligné l'importance de poursuivre la clarification des doctrines du « non-recours en premier » ainsi que de la « seule justification ». Il a été mentionné à cet égard que la notion de garanties de sécurité négatives devrait être renforcée.

12. Un certain nombre de membres du Conseil ont insisté sur l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la nécessité d'améliorer les technologies nucléaires destinées à des applications pacifiques ainsi que les technologies non susceptibles de contribuer à la prolifération, en prévenant tout risque de programmes nucléaires clandestins. Il a été dit, toutefois, que de telles technologies nécessiteraient une coopération internationale solide ainsi que l'établissement de systèmes de sauvegarde spéciaux. La nécessité d'adapter le régime de non-prolifération à l'évolution des réalités a également été mentionnée.

13. Plusieurs membres ont réaffirmé la nécessité d'encourager fermement les États-Unis et la Fédération de Russie à conclure un accord faisant suite au Traité sur la réduction des armes stratégiques (START). L'avis a été exprimé que de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires pourraient ouvrir la voie à des engagements plus amples.

Recommandations

14. Le Conseil a formulé les recommandations suivantes, lesquelles ont été présentées au Secrétaire général avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 :

a) Le Secrétaire général devrait continuer de soutenir fermement la dynamique politique du désarmement et de la non-prolifération nucléaires avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;

b) Le Secrétaire général devrait encourager les États à s'engager politiquement et à participer au plus haut niveau à la Conférence des Parties;

c) Le Secrétaire général devrait poursuivre ses efforts pour envoyer des signaux positifs avant la Conférence des Parties et encourager les États à proposer des mesures concrètes en faveur du processus multilatéral pour le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la mise en œuvre des normes existantes;

d) Le Secrétaire général devrait mettre l'accent, tant auprès des États dotés d'armes nucléaires que de ceux qui ne le sont pas, sur leur responsabilité commune pour ce qui est de faire respecter le principe de tolérance zéro en matière de prolifération par des acteurs étatiques ou non étatiques et de promouvoir le désarmement nucléaire;

e) Le Secrétaire général devrait donner acte des progrès déjà réalisés, en particulier en ce qui concerne l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et l'abandon par des États de leur statut nucléaire. Il devrait aussi réaffirmer la pertinence de l'éducation en matière de désarmement dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

B. Suite donnée à l'étude des Nations Unies de 2002 sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

15. Concernant le deuxième point de son ordre du jour, le Conseil a procédé, au cours des deux sessions, à un échange de vues sur la suite donnée à l'étude de 2002. La recommandation 30 de celle-ci (A/57/124) indique en particulier que « conformément à ses attributions, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général est encouragé à envisager de mettre en place à intervalles réguliers des activités complémentaires ayant trait à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ». Comme cela faisait déjà huit ans que l'étude avait été publiée, le Conseil a estimé opportun de délibérer de la question, étant donné en particulier l'intérêt croissant de la société civile pour les questions de désarmement et de non-prolifération, en particulier le désarmement nucléaire.

16. À la cinquante-troisième session, l'un des membres du Conseil, Kate Dewes a présenté un document de réflexion sur la question. À la même réunion, le Conseil a entendu sur la question de l'éducation en matière de désarmement un exposé de l'expert William Potter, « Sam Nunn et Richard Lugar », professeur en non-prolifération et Directeur du James Martin Center for Non-proliferation Studies à l'Institut d'études internationales de Monterey.

17. Le Conseil a eu un échange de vues approfondi sur ce point de l'ordre du jour. Il a suggéré que le Secrétaire général saisisse toutes les occasions, en particulier à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, de souligner l'importance de l'éducation en matière de désarmement et de la promouvoir.

18. Certains membres ont cependant rappelé que les questions de désarmement et de non-prolifération ne constituaient pas une priorité dans de nombreuses parties du

monde et qu'il y avait des difficultés à susciter l'intérêt du public. En particulier, comme les questions de désarmement et de non-prolifération étaient vastes et que l'intérêt qu'elles suscitaient variait considérablement d'un État à un autre, l'éducation en matière de désarmement n'était pas conçue de la même manière partout.

19. De nombreux membres ont souligné la nécessité pour les gouvernements de faire plus d'efforts non seulement pour former et éduquer des fonctionnaires dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, mais aussi pour sensibiliser davantage les parlementaires, éducateurs, scientifiques, chercheurs et militaires aux questions de désarmement sur lesquelles leurs domaines d'activité respectifs pourraient avoir une incidence considérable. Plusieurs membres du Conseil ont également souligné la nécessité d'inclure dans la formation militaire des éléments d'éducation en matière de désarmement.

20. En ce qui concerne les utilisations des technologies, certains membres ont estimé que divers outils modernes de communication, tels que Facebook, Twitter, MySpace, ainsi que des documentaires/films et jeux sur le désarmement, pourraient être utilisés pour améliorer l'éducation en matière de désarmement. Certains membres ont réaffirmé la nécessité de s'assurer le concours de célébrités pour sensibiliser le public à ces questions.

21. Parmi les autres suggestions intéressantes, on peut citer la nécessité de mobiliser d'autres organisations internationales, notamment l'UNESCO, pour sensibiliser les jeunes aux questions d'éducation en matière de désarmement, l'importance de renforcer les réseaux pour améliorer et promouvoir l'éducation en matière de désarmement et la nomination d'un messenger de paix pour l'éducation en matière de désarmement. Il a également été suggéré de soulever la question de l'éducation en matière de désarmement à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

22. Le Conseil a poursuivi à sa cinquante-quatrième session ses délibérations sur la suite donnée à l'étude de l'Organisation des Nations Unies de 2002 sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Il a pu ainsi tenir une deuxième série de discussions approfondies sur la question. À cette même session, un membre du Conseil, Monica Herz, a présenté un document de réflexion.

23. Le Conseil s'est félicité de ce que, dans la décision 22 des conclusions et recommandations du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, ait été inclus pour la première fois un texte consensuel encourageant tous les États à mettre en œuvre les recommandations de l'étude de 2002 afin de promouvoir les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans le but de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

24. De nombreux membres ont réaffirmé que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération suscitait actuellement peu d'intérêt et devait par conséquent être présentée d'une manière qui soulève l'intérêt dans davantage de pays. Ils ont souligné que cette éducation devait englober à la fois les questions relatives aux armes de destruction massive et le désarmement classique afin d'engendrer l'intérêt et de sensibiliser davantage le public à ces questions. L'importance de lier l'éducation en matière de désarmement aux besoins

environnementaux locaux et à la question plus vaste de la violence et du contrôle des armes a également été soulignée.

25. Les membres ont mis l'accent une fois de plus sur la nécessité d'actualiser l'éducation en matière de désarmement et la manière dont elle est dispensée, en recourant en particulier aux nouvelles technologies. La nécessité d'éduquer un public assez jeune, y compris les élèves du secondaire, a notamment été mentionnée. Les nouvelles technologies, notamment les jeux vidéo non violents, pouvaient constituer des outils pédagogiques utiles en matière de désarmement et servir à stigmatiser la violence par une approche partant de la base.

26. Le Conseil a discuté de la question des autres publics qui pourraient être visés, par exemple les milieux industriels et militaires, en plus des écoles, du monde universitaire et des médias. Les parlementaires constituent un public important d'autant plus qu'ils doivent ratifier tout accord de désarmement. Il a été suggéré que le Secrétaire général envoie aux gouvernements une lettre les encourageant à mettre en œuvre les recommandations de l'étude de 2002. Dans le cas des forces armées, il a été dit qu'il fallait mettre l'accent sur l'éducation en matière de droit humanitaire en plus du désarmement et de la non-prolifération.

27. Le Conseil a considéré les médias comme un important moyen d'éducation en matière de désarmement. Il existe des techniques d'instruction effectives et variées (médias, Internet, bandes dessinées), qui devraient être disponibles en différentes langues. La traduction et l'accessibilité des supports d'instruction sont un aspect essentiel de l'éducation en matière de désarmement.

28. L'UNIDIR peut jouer un rôle majeur, mais le Conseil a souligné la nécessité de trouver une langue commune acceptable. Il a été suggéré qu'un lexique de l'UNIDIR soit établi dans toutes les langues officielles de l'ONU afin de promouvoir une communauté de vues; il faudrait aussi que celui-ci soit mis à jour et imprimé ou affiché sur le site Web de l'Institut.

29. Les membres du Conseil ont également considéré que l'UNESCO, y compris ses commissions nationales, serait très utile pour diffuser des renseignements sur l'éducation en matière de désarmement. Des moyens, notamment des livres, pourraient être élaborés et fournis par l'UNESCO à des universités de par le monde dans le but de créer un langage commun en matière de désarmement. D'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales tels que l'UNICEF, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'AIEA, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'OMS, ainsi que des organisations régionales, pourraient aussi être encouragés à développer leurs capacités à dispenser une éducation en matière de désarmement.

30. Par ailleurs, la collaboration avec les Ministères de l'éducation ainsi que les présidents d'université de différents pays pourrait contribuer à l'établissement de programmes d'éducation en matière de désarmement pour les écoles de ces pays.

31. Les membres du Conseil ont souligné l'importance pour les gouvernements de créer des structures solides pour traiter des questions de désarmement et de non-prolifération, et notamment la nécessité d'établir des perspectives de carrière pour les personnes qui ont axé leur activité sur les études de désarmement et de non-prolifération. Par ailleurs, des États pourraient envisager de fournir une assistance

pour l'élaboration de programmes d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

32. Le Conseil est parvenu à la conclusion que l'étude de 2002 restait valable. Il a souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre les recommandations formulées en 2002, en particulier pour la présentation de rapports, en gardant à l'esprit les priorités établies dans l'étude. Sa réimpression éventuelle, avec un nouvel avant-propos du Secrétaire général, a également été suggérée.

33. Il a été proposé de présenter à la Première Commission un nouveau projet de résolution sur la question de l'éducation en matière de désarmement et suggéré que les États traditionnellement attachés à cette question poursuivent leurs efforts pour raviver l'intérêt pour la question de l'éducation en matière de désarmement.

Recommandations

34. **Le Conseil a formulé les recommandations suivantes :**

a) **Le Secrétaire général pourrait rappeler aux États de mettre pleinement en œuvre les recommandations de l'étude de 2002 de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et appeler l'attention des autres organisations internationales et régionales concernées sur l'importance de l'éducation dans ce domaine;**

b) **Le Secrétaire général est encouragé à poursuivre, chaque fois que c'est possible, ses efforts de sensibilisation à l'importance de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et envisager de faire une déclaration marquante sur la question lorsque ce sera approprié;**

c) **Le Secrétaire général devrait encourager les gouvernements à établir des infrastructures solides pour les études sur le désarmement et la non-prolifération et à présenter régulièrement des rapports concernant l'éducation en matière de désarmement.**

C. Échange de vues sur les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

35. Bien que le Conseil ait conclu ses délibérations sur les questions techniques à étudier avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et ait présenté au Secrétaire général une série de recommandations lors de sa session de février, les membres ont estimé nécessaire de discuter des résultats de la Conférence à sa session suivante, en juillet.

36. De ce fait, à la cinquante-quatrième session, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur les résultats de la Conférence. Nobuyasu Abe, membre du Conseil, a présenté une évaluation de la Conférence.

37. Le Conseil a considéré que les résultats de la Conférence découlaient d'un processus d'examen globalement positif mené de 2005 à 2010 dans le cadre existant d'un climat international constructif récemment créé. Il a estimé également que la Conférence de 2010 a été un succès par comparaison à celle de 2005. De nombreux

membres du Conseil ont souligné la nécessité de maintenir cette dynamique positive.

38. Le Conseil s'est félicité des efforts du Secrétaire général avant et durant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Les membres ont exprimé leur soutien sans réserve aux efforts du Secrétaire général pour promouvoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ont apprécié le fait que le Secrétaire général ait mentionné le rôle du Conseil consultatif dans sa déclaration d'ouverture de la Conférence.

39. Le Conseil a mentionné qu'en tant que porte-parole de la communauté internationale, le Secrétaire général devait contribuer à maintenir le consensus qui s'est dégagé à la Conférence, étant donné sa position unique pour appeler tous les États, au niveau politique le plus élevé, à consacrer plus d'attention à la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires ainsi qu'aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il a été suggéré que le Secrétaire général pourrait également agir pour préserver l'esprit de la Conférence d'examen de 2010 et construire des passerelles entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas.

40. S'agissant des tâches attribuées au Secrétaire général pour les mesures de suivi dans le Document final de la Conférence, le Conseil a souligné la responsabilité particulière qui lui incombe en ce qui concerne la convocation de la réunion de haut niveau de septembre 2010 pour soutenir les travaux de la Conférence sur le désarmement. Il a insisté sur la nécessité de faire des efforts pour éviter les affrontements. Il a par ailleurs suggéré que le Secrétaire général encourage les États à préserver le consensus délicat obtenu et à mettre en œuvre les recommandations de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

41. Le Conseil a indiqué qu'il fallait aussi donner la priorité à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et à l'organisation en 2012 d'une conférence, à laquelle doivent participer tous les États du Moyen-Orient, sur l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Malgré les difficultés et les risques, il a jugé important d'entamer ce processus dans un avenir proche.

42. Le Conseil a souligné le rôle essentiel du Secrétaire général dans l'organisation de la Conférence proposée et la légitimation d'une entreprise si complexe. Il a suggéré que le Secrétaire général pourrait envisager de faire appel aux services d'un groupe d'experts provenant de diverses institutions afin d'avoir accès à des opinions indépendantes et objectives sur la question.

43. Parmi les autres observations importantes formulées sur la question, on peut citer la nécessité d'une ratification rapide du nouveau Traité START, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le lancement des négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et les discussions sur les garanties de sécurité négatives à la Conférence sur le désarmement. Les membres ont également souligné la nécessité de renforcer la transparence dans le domaine nucléaire eu égard au rôle possible du Secrétaire général pour ce qui est de promouvoir la transparence au niveau des États dotés d'armes nucléaires, y compris dans le domaine des armes tactiques.

III. Réunion avec le Secrétaire général

44. Le Conseil s'est réuni avec le Secrétaire général le 24 février 2010. Les membres ont saisi l'occasion pour procéder avec lui à un échange de vues sur les questions relatives au désarmement multilatéral et à la non-prolifération.

IV. Exposés de la société civile/d'organisations non gouvernementales

45. Comme à l'accoutumée, le Conseil a entendu à ses deux sessions, sur des questions touchant son ordre du jour, des exposés de représentants d'organisations non gouvernementales. Sur les questions relatives au désarmement nucléaire et à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, les exposés ont été faits à la cinquante-troisième session par Ray Acheson, Directeur de projet de Reaching Critical Will et John Burroughs, Directeur exécutif du Lawyers Committee on Nuclear Policy.

46. À la cinquante-quatrième session, Beatrice Fihn, Directrice adjointe de projet à Reaching Critical Will, et Peter Herby, Chef du Groupe des armements de la Division juridique du Comité international de la Croix-Rouge, ont respectivement informé le Conseil de questions relatives à l'éducation en matière de désarmement et au droit international humanitaire, pour l'une, et à l'utilisation des armes nucléaires, pour l'autre.

V. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)

47. À sa cinquante-troisième session, le Conseil siégeant en tant que Conseil d'administration a été informé en détail par la Directrice et le Directeur adjoint de l'UNIDIR des travaux de l'Institut depuis la session précédente du Conseil, tenue en juillet 2009, et des activités prévues pour 2010. Le Conseil a approuvé les travaux effectués par l'Institut et exprimé son soutien à ses activités de recherche. Il a réaffirmé combien il était important que l'Institut conserve son indépendance.

48. Le Conseil a officiellement adopté le programme de travail et le budget de l'Institut pour 2010 (voir A/64/261), qui avait été présenté au Conseil à sa cinquante-deuxième session, tenue à Genève en juillet 2009, en tenant compte des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport actualisé sur le projet de programme de travail et de budget pour 2010-2011 (A/64/7/Add.7).

49. À la cinquante-quatrième session du Conseil, la Directrice et le Directeur adjoint de l'Institut ont informé le Conseil des travaux menés par l'UNIDIR depuis sa réunion précédente. Un sous-comité sur l'UNIDIR, composé de cinq membres du Conseil, s'est réuni avant la session ordinaire, le 6 juillet, pour examiner en détail le programme de l'Institut.

50. Après examen du projet de rapport de la Directrice sur les activités de l'Institut d'août 2009 à juillet 2010 et du programme de travail et projet de budget pour 2010 et 2011, le Conseil a approuvé la présentation du rapport de l'Institut à l'Assemblée générale.

51. Les Membres du Conseil ont indiqué qu'ils maintenaient leur soutien sans réserve aux activités de l'UNIDIR, particulièrement à l'occasion de son trentième anniversaire. Les Membres ont également examiné les moyens de renforcer les activités de recherche et de mobilisation de fonds de l'Institut.

52. En sa capacité de Conseil d'administration de l'UNIDIR, le Conseil consultatif a engagé le Secrétaire général à employer toute son influence pour obtenir une augmentation de la subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU pour l'UNIDIR de manière à couvrir au minimum toutes ses dépenses de personnel permanent, condition indispensable pour établir le type de stabilité dont a besoin l'Institut pour maintenir la structure et le programme de travail justifiés par sa vision et sa mission. Il a également engagé le Secrétaire général à indiquer avec vigueur la valeur extraordinaire qui s'attache au maintien de l'Institut en tant qu'établissement de recherche autonome, augmentant par là même la valeur objective du rôle du Secrétaire général et de l'ONU dans la poursuite d'un monde plus sûr grâce aux progrès réalisés dans le domaine du désarmement.

VI. Travaux futurs

53. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur un certain nombre de questions susceptibles d'être discutées à ses sessions de 2011, notamment le concept général des zones exemptes d'armes nucléaires, y compris la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et la conférence proposée pour 2012, le commerce et le trafic des armes classiques, la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de 2011, le maintien de la stabilité stratégique, les régimes de contrôle des exportations, tels que le Groupe des fournisseurs nucléaires, et le désarmement classique dans le contexte de l'évolution rapide des technologies.

54. Parmi les sujets possibles qui ont été suggérés figuraient les suivants : a) l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, dans le contexte plus large des zones exemptes d'armes nucléaires; b) le commerce des armes classiques, en particulier le Traité sur le commerce des armes et le trafic des armes légères; et c) la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de 2011. La nécessité d'établir en 2011, dans les délibérations du Conseil, un équilibre entre les questions relatives aux armes classiques et aux armes nucléaires ou de destruction massive a été soulignée.

Annexe

Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

M. Carlo Trezza (Président)^a

Envoyé spécial du Ministre italien des affaires étrangères pour le désarmement,
le contrôle des armements et la non-prolifération
Direction générale des affaires politiques multilatérales et des droits de l'homme
Ministère des affaires étrangères
Rome

Nobuyasu Abe^a

Directeur du Centre pour la promotion du désarmement et de la non-prolifération
Institut japonais des affaires internationales
Tokyo

Dewi Fortuna Anwar

Directeur des programmes de recherche au Centre Habibie, professeur
de recherche et Vice-Président du Département des sciences humaines et sociales
de l'Institut des sciences indonésien
Jakarta

Desmond Bowen^a

Ancien Directeur chargé des politiques au Ministère de la défense
Londres

Jingye Cheng^a

Directeur général du Département de la maîtrise des armements et du désarmement
Ministère des affaires étrangères de la Chine
Beijing

Kate Dewes^a

Coordonnatrice du Centre de désarmement et de sécurité de la Fondation
néo-zélandaise pour la paix
Christchurch (Nouvelle-Zélande)

Carolina Hernandez^b

Présidente fondatrice et Présidente du Conseil d'administration de l'Institut
d'études stratégiques et de développement
Manille

Monica Herz^a

Présidente de l'Association brésilienne des relations internationales
Professeur à l'Université pontificale de Rio de Janeiro
Rio de Janeiro (Brésil)

Sergey M. Koshelev^b

Directeur adjoint du Département de la sécurité et du désarmement
Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie
Moscou

^a A participé aux cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Conseil.

^b A participé à la cinquante-quatrième session du Conseil.

Donald A. Mahley^a

Ex-Vice-Secrétaire assistant chargé de la réduction des menaces, du contrôle
des exportations et des négociations

Bureau de la sécurité internationale et de la non-prolifération

Département d'État des États-Unis

Washington

H.M.G.S. Palihakkara^a

Représentant permanent

Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies

New York

Olga Pellicer^a

Département des études internationales

Institut technologique autonome du Mexique

Mexico

François Rivasseau^a

Chef de mission adjoint

Ambassade de France aux États-Unis

Washington

Adam Daniel Rotfeld^a

Ancien Ministre des affaires étrangères

Envoyé spécial du Ministère des affaires étrangères

Varsovie

Cheikh Sylla^a

Ambassadeur du Sénégal en Allemagne

Ambassade du Sénégal

Berlin

Theresa Hitchens^a (membre de droit)

Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Genève